



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

suicide

Question écrite n° 61243

## Texte de la question

M. Arnaud Robinet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le « Programme national d'actions contre le suicide 2011-2014 ». Le suicide représente aujourd'hui la deuxième cause de décès chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans, après les accidents de la circulation, et la première cause chez les jeunes adultes de 25 à 34 ans. D'autre part, les suicides des personnes âgées de plus de 65 ans représentent près d'un tiers des suicides enregistrés en France, soit près de 3 000 décès par an. Le « Programme national d'actions contre le suicide 2011-2014 » a été lancé en septembre 2011 et se composait de vingt-et-une mesures réparties dans quatre axes d'action publique : le développement de la prévention et de la « postvention » ; l'amélioration de la prise en charge des personnes en risque suicidaire ; l'information et communication autour de la prévention du suicide ; et la formation des professionnels. Ce programme a mobilisé un nombre important d'institutions (ministères et opérateurs) et de partenaires associatifs de secteurs différents (travail, justice, éducation, sanitaire, social...), tant au niveau local que national. Les Agences régionales de santé, créées par la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, se sont d'ailleurs particulièrement impliquées dans ce sens. Il demande ainsi de bien vouloir lui indiquer les perspectives de poursuite de ce programme.

## Texte de la réponse

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a fait de la prévention du suicide une de ses priorités. Elle a ainsi créé et installé, le 10 septembre 2013, l'observatoire national du suicide, chargé notamment d'améliorer le suivi des suicides et tentatives de suicide, de développer la connaissance des facteurs de risque et des mécanismes conduisant aux suicides et aux tentatives de suicide, afin d'en améliorer la prévention. Lors de la remise du premier rapport annuel de l'observatoire, le 5 décembre 2014, la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a indiqué qu'elle souhaitait donner un nouvel élan à la prévention du suicide, qui s'inscrit également dans le cadre de la stratégie nationale de santé. Elle a ainsi indiqué que les recommandations de l'observatoire national du suicide alimenteraient les travaux d'élaboration d'un nouveau plan d'actions contre le suicide. Le Haut Conseil de la santé publique a par ailleurs été saisi de l'évaluation du programme national d'actions contre le suicide 2011-2014, arrivé à échéance.

## Données clés

**Auteur :** [M. Arnaud Robinet](#)

**Circonscription :** Marne (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61243

**Rubrique :** Mort

**Ministère interrogé :** Affaires sociales

**Ministère attributaire :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 juillet 2014](#), page 6078

**Réponse publiée au JO le :** [17 février 2015](#), page 1093